



# La réserve naturelle en résumé



## **AUTORITÉ DE CLASSEMENT:**

Région Bourgogne-Franche-Comté

## **GESTIONNAIRE:**

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

### Avec le soutien financier de :

Fonds européen de développement régional (FEDER)

Région Bourgogne-Franche-Comté

## CONTACT:

Katia Ducroix - Conservatrice 13 rue Marguerite Monnot 58300 Decize katia.ducroix@cen-bourgogne.fr

Tél. 03 45 82 93 07 07 50 12 31 01



REGION BOURGOGNE FRANCHE







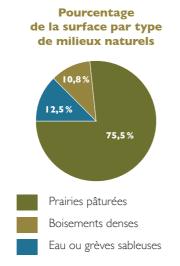
Souvent qualifiée de dernier fleuve sauvage d'Europe, la Loire est un joyau national à préserver tout au long de son parcours. Pour contribuer à sauvegarder le patrimoine naturel ligérien, une réserve naturelle régionale de 740 ha a vu le jour le 13 novembre 2015 entre Saint-Hilaire-Fontaine et Decize (Nièvre).

# UNE NATURE REMARQUABLE ET MENACÉE

## Des milieux naturels et une biodiversité exceptionnels

- 31% de la superficie occupés par des milieux endémiques\*
- **532 espèces végétales** recensées, soit 24 % des espèces présentes dans la Nièvre, dont :
  - 88 rares, très rares ou extrêmement rares en Bourgogne
  - 13 protégées à l'échelle régionale
  - I endémiaue
- 243 espèces animales dont 22 protégées à l'échelle nationale

\*Endémique : présent sur un territoire donné et nulle part ailleurs dans le monde



lors de la crue de 2003 à Gilly-sur-Loire

Débit moyen hivernal

# Débit moyen estival

3,5 m/an Érosion des berges de l'île de la Crevée

# Les dangers menaçant ce patrimoine

- L'enfoncement du lit de la Loire dû à l'extraction de granulats, aux barrages, aux enrochements et endiguements (1,2 m d'enfoncement du lit entre Diou et Decize en 1997)
- L'enrochement des berges (1,1 km de berges actuellement enrochées)
- Les espèces exotiques envahissantes (Robinier faux-acacia, jussies, solidages, etc.)

- L'embroussaillement des prairies non gérées par pâturage



loselle de Loire, espèce endémique

2 1 1 0 Grues cendrées ont été comptabilisées en hiver 2016 sur la réserve naturelle contre 46 en 2002.

La Sterne pierregarin est très sensible au dérangement lors de la reproduction



### 117 054 km<sup>2</sup>

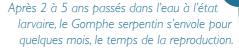
Surface du bassin versant (soit 1/5 du territoire métropolitain)

### 1900 m<sup>3</sup>/s

Débit maximum

# 240 m<sup>3</sup>/s

# 40 m<sup>3</sup>/s



# DES USAGES TRADITIONNELS

# Une agriculture extensive

- 566 ha de prairies pâturées et/ou fauchées
- 7 agriculteurs en activité sur la réserve naturelle
- 600 moutons et 250 vaches en pâturage par an
- 70% de la surface agricole contractualisés dans le cadre d'aides agro-environnementales



Balade à vélo sur les bords de Loire

# Des loisirs sportifs et de détente

- La pratique du canoë
- La navigation de plaisance en bateaux traditionnels de Loire
- Le cyclisme sur la véloroute « La Loire en vélo en
- La randonnée sur le GR3 longeant la réserve naturelle



Pâturage sur les prairies ligérienne.

## La chasse et la pêche

- 322 ha soit 44% de la réserve naturelle chassés
- I réserve de chasse pour le gibier d'eau
- 9 km de berges accessibles aux pêcheurs
- I réserve de pêche (Étang de Dornant) recalibrée en frayère à Brochets

# Une source d'eau potable

3320 m³ d'eau pompés chaque jour dans les 3 puits de captage de Charrin et Lamenay-sur-Loire pour subvenir aux besoins en eau potable de 332 personnes/jour (consommation moyenne de 40 m<sup>3</sup>/an/pers)

# UN TERRITOIRE À PRÉSERVER

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, désigné gestionnaire de la réserve naturelle par la Région Bourgogne-Franche-Comté, a élaboré en 2017 un diagnostic écologique et socio-économique précis du territoire.

Des enjeux de conservation liés au maintien des milieux naturels ont été mis en évidence. La préservation du patrimoine naturel ligérien repose sur :

- L'approfondissement des connaissances sur les milieux, les espèces et les pratiques culturelles
- La restauration des milieux naturels
- La valorisation auprès des habitants et des scolaires
- L'accompagnement d'un tourisme durable

Pour mettre en œuvre ces actions, un programme pour la période 2019-2023 a été validé en décembre 2018, en concertation avec les acteurs du territoire et les instances de validation régionale.